



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse du rapport Startups industrielles

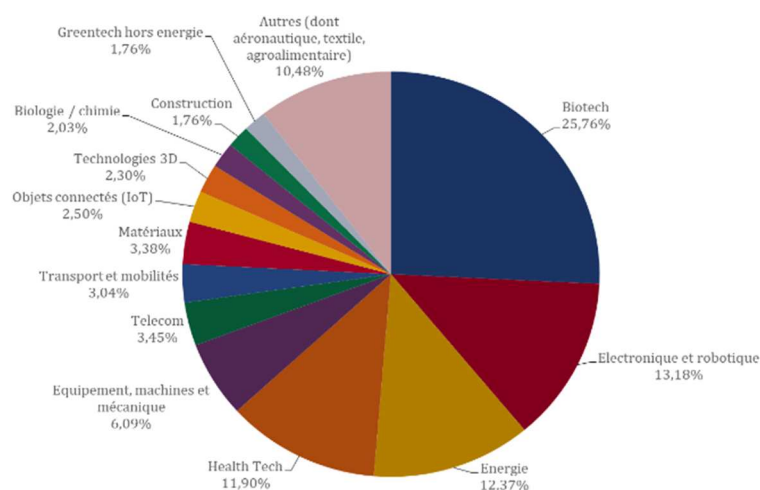
Synthèse du rapport

Alors que, d'une part, la politique industrielle et le soutien à l'innovation ont été renforcés depuis quelques années et que, d'autre part, le soutien au développement des startups s'est structuré avec la French Tech, ces deux politiques ont été pour l'essentiel conçues et conduites en silo. Leur intersection, matérialisée par les startups industrielles¹, n'a été l'objet que de peu de travaux dédiés, tant en France qu'à l'étranger.

Pourtant, la création par des startups de sites industriels est une réalité, et les politiques menées au cours des dernières années ont conduit à en augmenter le potentiel. **On peut aujourd'hui évaluer le nombre de startups à vocation industrielle en France à environ 1 500, soit 12 % des startups²**, dont certaines sont en forte croissance. On peut ainsi évoquer les sites industriels d'Ynsect, de Ledger, d'Innovafeed, d'Aledia ou d'Afyren, ou encore les sites de production de médicaments ou de technologies de santé de Treefrog Therapeutics ou de DNA Script.

Elles évoluent dans des secteurs stratégiques³, tels que les biotechnologies, la santé, la robotique ou l'énergie et sont pour près des deux tiers situées hors d'Ile-de-France, cette proportion étant inversée pour les startups numériques, situées à 70 % en région parisienne. Ces projets industriels sont également créateurs d'emplois, même si l'impact sur ce plan est davantage à attendre à l'issue de leur industrialisation, lorsque s'engage la phase de croissance commerciale.

Graphique 1 : Secteurs dans lesquels opèrent les startups industrielles



Source : Données Crunchbase, retraitement par la mission.

Au cours de leur phase initiale de recherche et développement (R&D) et d'analyse de leur marché, ces entreprises peuvent bénéficier, à l'instar des autres startups, de la multitude d'aides publiques déployées dans le cadre de la politique de soutien à l'innovation, de la dynamique récente du financement privé *early stage* et de la multiplication des structures d'accompagnement des startups, notamment les incubateurs et les fablabs.

En cas de réussite de ces premières étapes, les trajectoires des startups à vocation industrielle peuvent diverger : intégrer la production et entrer en phase d'industrialisation, sous-traiter tout ou partie de la fabrication du produit en France ou à l'étranger, ou bien vendre le produit de leur R&D à d'autres entreprises. Si ce choix appartient aux entrepreneurs et relève de nombreux paramètres, une bonne perception des enjeux industriels et des leviers disponibles facilite la prise de risque pour aller au bout du projet industriel. À l'inverse, avoir peur de la phase

¹ Les critères retenus par la mission pour définir les startups industrielles sont les suivants : entreprises de moins de 15 ans, de taille encore réduite (PME, ETI), ne générant pas encore forcément de chiffre d'affaires et dont l'activité, innovante, se traduit par la production en série de biens matériels.

² Si l'on considère les entreprises de moins de 15 ans et disposant de moins de 500 salariés (source : Crunchbase).

³ Elles couvrent 80 % des marchés prioritaires et 75 % des marchés secondaires identifiés par le rapport du collège d'experts présidé par Benoît Potier, *Faire de la France une économie de la rupture technologique*, 7 février 2020.

d'industrialisation – ou simplement ne pas en faire un objectif de l'entreprise – peut conduire à externaliser la production et à limiter la part de valeur ajoutée captée et le potentiel de croissance.

L'enjeu pour la puissance publique est d'offrir un cadre favorable aux startups qui sont prêtes à prendre le risque de l'industrialisation. Il s'agit ainsi d'augmenter le nombre de projets d'industrialisation puis de production à l'échelle en France, d'offrir un aboutissement concret aux efforts déployés sur l'innovation et sur les startups, et d'activer un levier potentiel de réindustrialisation des territoires et de création d'emplois.

Pour cela, une série d'obstacles doivent être levés.

En matière de **financement**, les startups industrielles peinent à trouver des capitaux patients pour financer des démonstrateurs (entre 5 M€ et 30 M€) ou des premières usines (entre 20 M€ et 150 M€). Les durées de développement longues, le risque d'industrialisation ainsi qu'un manque de culture industrielle au sein des sociétés de gestion expliquent notamment ces difficultés. La faible appétence des financeurs en fonds propres n'est compensée ni par les financements bancaires privés, limités, ni par les garanties et les prêts publics, essentiellement du fait de leur montant.

S'agissant de l'implantation des sites industriels, les startups effectuent le parcours classique d'un porteur de projet industriel et doivent se conformer aux démarches administratives dont la simplification a été entamée dans le cadre de la loi ASAP à la suite de la mission Kasbarian⁴. Des blocages ou des délais rallongés peuvent menacer la pérennité d'une startup à vocation industrielle, dont l'existence est liée à l'avancement d'un projet et qui est généralement peu dotée en ressources dédiées et moins crédible auprès des administrations. La recherche de foncier industriel à proximité des bassins d'emplois qualifiés peut également constituer un frein.

Enfin, les startups anticipent peu la phase d'industrialisation et leurs dirigeants présentent souvent des profils de chercheurs, d'ingénieurs ou de managers, sans expérience antérieure de création de site industriel. Un **accompagnement vers et dans l'industrialisation** peut par conséquent être crucial. En amont, la mission a relevé peu d'exemples d'offres de préparation à l'industrialisation mais l'existence d'acteurs de l'accompagnement des startups bien identifiés (incubateurs, accélérateurs, clusters, laboratoires de recherche, Bpifrance...) constitue un atout pour en développer. Pour la phase d'industrialisation elle-même, une offre d'accompagnement global se structure en complément des bureaux d'études traditionnels. Les partenariats avec les grandes entreprises sont quant à eux une réalité mais doivent se développer davantage pour renforcer l'intégration des startups au sein de leurs filières.

Un tour d'horizon de quelques pays industriels, conduit avec l'appui des missions économiques de la Direction générale du Trésor, montre la quasi-absence de dispositifs visant les startups industrielles en tant que telles. En revanche, les startups industrielles peuvent parfois s'appuyer sur leur environnement industriel, comme à Shenzhen en Chine, où des industriels locaux proposent un accompagnement à l'industrialisation visant à capter la production qui en résultera.

Les propositions de la mission visent, sur le plan financier, à augmenter l'offre de capitaux disponibles pour les startups industrielles.

La priorité est de **renforcer l'offre de fonds propres** pour le financement de démonstrateurs industriels et de premières usines. L'offre du fond Sociétés de projets industriels (SPI) de Bpifrance y contribue s'agissant des premières usines. Elle mériterait néanmoins d'être amplifiée et mieux connue des entrepreneurs. La mission propose de le reconduire, dans un premier temps pour le même montant, en abaissant son ticket minimum à 5 M€.

Afin de pallier le manque de capitaux sur la phase du démonstrateur et de mobiliser des financements privés notamment auprès du *corporate venture*, peu développé en France, **la mission propose la création d'un fonds de reconquête industrielle corporate et multi-sectoriel**. Il serait abondé pour partie par des grandes entreprises et des ETI industrielles françaises à leur initiative et pour partie par l'État en complément. Une solution moins ambitieuse pourrait consister à créer un fonds public « pré-SPI » dédié au financement de démonstrateurs, en utilisant la seule part publique du financement.

En outre, la mobilisation d'une poche dédiée de fonds de fonds public (PIA 4) afin de soutenir des fonds de capital-investissement privés ayant déjà démontré une appétence et une expertise pour financer des projets de démonstrateurs comme de sites à l'échelle permettrait d'augmenter la liquidité disponible sur ce segment et de générer un effet d'entraînement sur l'écosystème de financement privé.

Ce dispositif pourrait être complété par une solution de prêt « industrialisation » gérée par Bpifrance, qui offrirait un complément de financement en dette dédié à ces projets.

⁴ Rapport de mission gouvernementale remis par G. Kasbarian, député d'Eure-et-Loir, au Premier ministre, *Cinq chantiers pour simplifier et accélérer les installations industrielles*, 23 septembre 2019.

Enfin, sur les aides publiques, la mission recommande, dans le sillage des appels à projets (AAP) lancés au cours des derniers mois, de lancer deux AAP dédiés respectivement à la réalisation de démonstrateurs et de premières usines en France. Il s'agit ainsi d'avoir un effet ciblé sur les startups industrielles et de faire émerger rapidement une génération de succès d'industrialisation susceptible de renforcer la crédibilité de cette typologie d'investissements.

Pour accompagner les startups industrielles, la mission recommande de mettre en œuvre un programme territorialisé mobilisant les acteurs et dispositifs existants. Ce programme aurait vocation à répondre aux besoins des startups industrielles en fonction de leur phase de développement afin d'augmenter le nombre de startups qui passent en phase d'industrialisation en France. Il mobilise des dispositifs et des acteurs existants, dans une approche territorialisée, pour proposer un parcours et des points de contacts clairs aux porteurs de projets. L'accompagnement proposé est individualisé afin de tenir compte de la grande diversité des startups et des activités concernées.

Trois niveaux sont proposés :

- 1/ Détecter et sensibiliser chaque année, dès la phase de R&D, 300 à 400 projets de startups susceptibles de passer en production en France, en s'appuyant sur le réseau des incubateurs, les pôles de compétitivité et les filières industrielles.
- 2/ Aider à produire chaque année, en partenariat avec les régions et Bpifrance, 100 dossiers d'industrialisation en France de startups industrielles.
- 3/ Labéliser et accompagner chaque année 40 startups portant un projet de production en France, le French Fab 40, sur le modèle du French Tech 120.

Sur la question de l'implantation des sites industriels et des obstacles administratifs et réglementaires, en complément des actions en cours de mise en œuvre, la mission formule des recommandations portant principalement sur l'intégration des startups au sein de ces initiatives en cours, la possibilité de solliciter un suivi renforcé en « mode projet » au niveau local, un accès facilité au futur « guichet de résolution des blocages » de France Expérimentation ou encore une réflexion sur la mise en place de « bacs à sable » réglementaires.

Synthèse des recommandations

Financement

Proposition n° 1 : S'agissant du fonds SPI : le reconduire pour un montant de 700 M€ avec une option à 1 Md€ si les performances le justifient (enveloppe « industrie » du PIA 4) ; baisser le montant du ticket minimum à 5 M€ ; renforcer l'action de communication et de prospection, en réalisant une cartographie des startups à vocation industrielle pour anticiper et créer de façon proactive du *dealflow*.

Proposition n° 2 : Afin de pallier la faiblesse du corporate venture en France et le manque de fonds propres disponibles pour les démonstrateurs industriels, lancer un fonds de reconquête industrielle *corporate* et multi-sectoriel auquel souscriraient des grandes entreprises et ETI industrielles, le PIA 4 et Bpifrance sur ses fonds propres.

Proposition n° 3 : Mobiliser, dans le cadre de l'activité de fonds de fonds de Bpifrance, une « poche industrie » de 100 M€ (enveloppe « industrie » du PIA 4) afin de soutenir des fonds d'investissement ayant démontré un intérêt et une expertise pour le financement de démonstrateurs industriels et de sites de production à l'échelle.

Proposition n° 4 : Créer un « prêt industrialisation » d'un montant moyen de 2 M€ et maximum de 3 M€ par projet, cumulable avec les autres instruments de prêt de Bpifrance, afin d'apporter du financement en dette pour les phases de démonstrateur industriel et de première usine ; la capacité globale de prêt serait de 200 M € entre 2022 et 2024, soit une centaine de projets financés.

Proposition n° 5 : Lancer un appel à projets « premier démonstrateur industriel » et un appel à projets « première usine », selon une logique multisectorielle, afin d'accélérer l'émergence de réussites de projets portés par les startups industrielles.

Implantation des sites industriels, obstacles administratifs et réglementaires

Proposition n° 6 : S'assurer que les startups industrielles pourront bénéficier d'une pleine mobilisation des mesures mises en œuvre à la suite de la mission Kasbarian en prévoyant une saisine des services déconcentrés et préfectoraux par la mission French Tech et un suivi « en mode projet » au niveau local afin de coordonner les acteurs (services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics d'aménagement ou établissements publics fonciers).

Proposition n° 7 : Compléter le critère du caractère « significatif » des projets accompagnés par le guichet de résolution des blocages de France Expérimentation pour y inclure les projets portés par les startups industrielles et élargir les autorités de saisine à la mission French Tech et aux agences de développement économique régionales.

Proposition n° 8 : Solliciter les comités de filière afin d'identifier des domaines dans lesquels l'innovation se heurte à une réglementation inadaptée. Mettre en place dans ces domaines des « bacs à sable réglementaires » permettant aux entreprises de tester leurs produits sans passer par une procédure de dérogation au cas par cas. Confier l'animation de cette démarche à France Expérimentation.

Proposition n° 9 : Lancer une action de sensibilisation à destination du grand public afin de promouvoir les bonnes pratiques de l'industrie en milieu urbain, ses avantages et les mesures permettant sa bonne intégration.

Proposition n° 10 : Renforcer le dispositif des « sites industriels clé en main » en labellisant l'ensemble des plateformes industrielles afin de mettre à disposition des startups du foncier industriel offrant des procédures mutualisées.

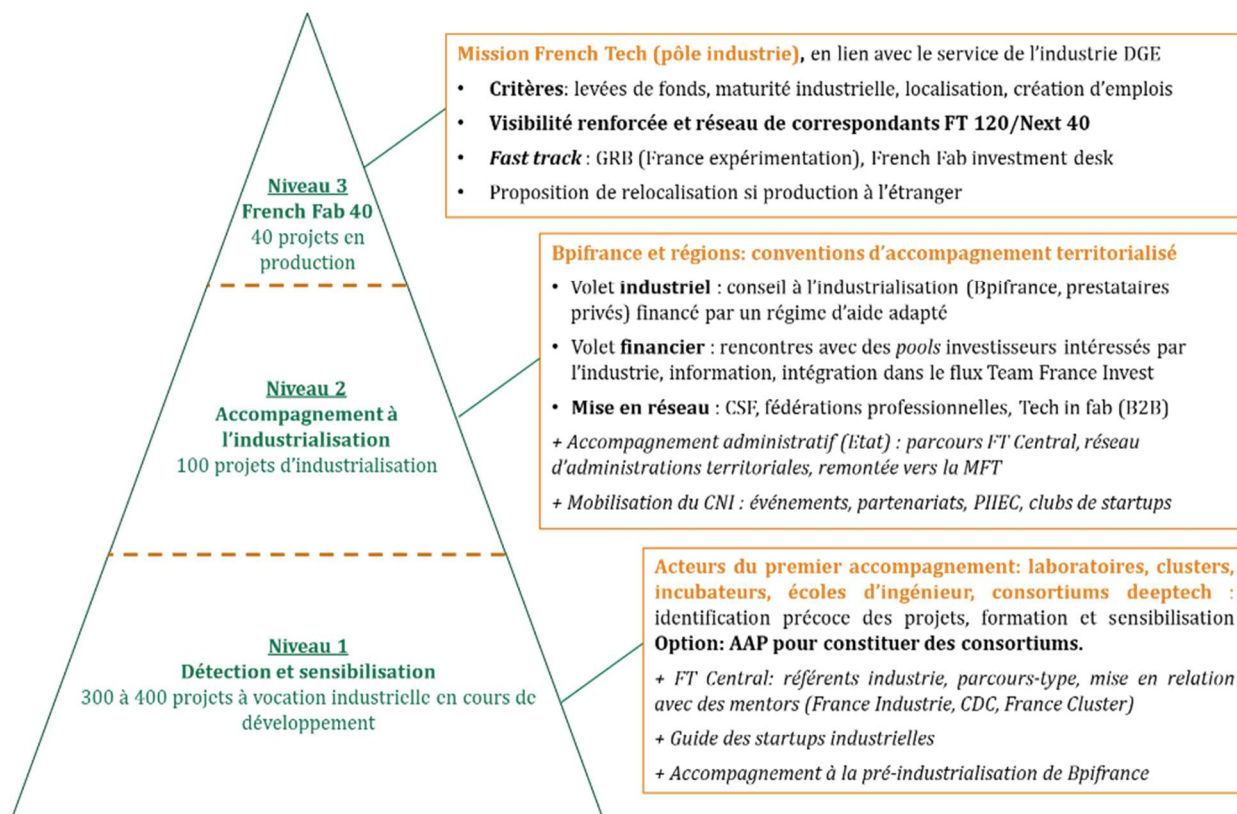
Accompagnement

Proposition n° 11 : Détecter et sensibiliser chaque année, dès la phase de R&D, 300 à 400 projets de startups susceptibles de passer en production en France, en s'appuyant sur le réseau des incubateurs, les pôles de compétitivité et les filières industrielles.

Proposition n° 12 : Aider à produire chaque année, en partenariat avec les régions et Bpifrance, 100 dossiers d'industrialisation en France de startups industrielles.

Proposition n° 13 : Labéliser et accompagner chaque année 40 startups portant un projet de production en France, le French Fab 40.

Graphique 2 : Synthèse des propositions sur l'accompagnement



Source : Mission.

